

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 11 AVRIL 2018

Convocation du 06 avril 2018

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, MAUDUIT Karine, FERRARY Claire, GILLES Frédéric, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

Excusés : MM. SAVARY Nicole (a donné procuration à Alain LANGLOIS), QUENTIN Simon, RIOULT Céline et LEVALLOIS Nathalie.

Secrétaire de séance : M. HEURTEVENT Mickaël



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 février 2018.

I. ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif des 04 et 05 avril 2018,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

> DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 248 de l'exercice 2015, objet : PV perquisition et demande renseignement négative pour un montant de 547,00 €

- n° 61, 68, 79, 81, 88,113, 142, 152, 181, 206, 207, 208, 209, 210, 231, 275, 276, 278, 290, 306 et 335 de l'exercice 2016, objet : combinaison infructueuse d'actes pour un montant de : 2 172,62 €

- n° 10, 26, 33, 55, 62, 78, 83, 102, 109, 129 et 353 de l'exercice 2017, objet : combinaison infructueuse d'actes pour un montant de : 3 734,16 €

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

II. COMPTES-ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2017 :

A- *Compte Administratif Budget Général :*

Mme le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2017 du budget général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté	154 922.71	154 922.71
011	Charges caractère général	202 850.00	167 941.79	70	Produits des services	48 697.00	55 187.26
012	Charges de personnel	199 450.00	199 410.09	73	Impôts et Taxes	373 120.00	369 642.97
042	Opérations d'ordre entre sect°	45 265.00	14 694.00	74	Dotations et Participations	180 172.00	183 964.92
65	Autres Charges gestion courante	58 698.00	43 679.69	75	Autres produits gestion courante	28 000.00	28 692.34
014	Atténuation de produits	76 028.00	76 028.00	013	Atténuation de Charges	18 000.00	24 736.83
66	Charges financières	4 500.00	4 370.13	76	Produits financiers		1.43
67	Charges exceptionnelles	38 303.09	38 303.09	79	Transfert de charges		0.00
022	Dépenses imprévues Fonct°	9 310.25		77	Produits exceptionnels	3 000.00	42 259.79
68	Dotations aux amortissements			78	Reprises sur amort. & provisions		
023	Virement à la section Invest.	117 839.63					
	TOTAL DEPENSES	752 243.97	544 426.79		TOTAL RECETTES	805 911.71	859 408.25
	BESOIN DE FINANCEMENT				EXCEDENT DE CLOTURE		314 981.46

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Besoin de financement	33 918.84	33 918.84	002	Excédent reporté		
16	Remboursement emprunts	31 988.00	30 238.27	021	Autofinancement	117 839.63	
20	Immobilisation incorporelles (PLU)	23 251.00	18 964.76	024	Produits des cessions	40 000.00	
204	Subv. Équipements versées		0.00	040	Opération d'ordre entre sect°	45 265.00	14 694.00
21	Immobilisations corporelles	254 726.98	162 855.46	10	Dot. Fonds divers et réserves	142 910.19	160 924.24
23	Immobilisations en cours			13	Subventions Investissement		3 640.99
26	Participations & créances	2 130.00	1 065.00	16	Emprunts & dettes assimilées	0.00	558.00
020	Dépenses imprévues			20	Immobilisations incorporelles		
041	Opérations patrimoniales	318 712.68	318 712.68	21	Immobilisations corporelles		
				041	Opérations patrimoniales	318 712.68	318 712.68
	TOTAL DEPENSES	664 727.50	565 755.01		TOTAL RECETTES	664 727.50	498 529.91
	BESOIN DE FINANCEMENT		67 225.10		EXCEDENT DE CLOTURE		

Restes à réaliser :

21312 Bâtiments scolaires	8 009.00 €
2151 Réseaux et voirie	2 300.00 €

Résultat de l'exécution : excédent de = 247 756.36 €

Résultat de l'exécution avec RAR : excédent de = 237 447.36 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Mme le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LEMONNIER Gilbert, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget général, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, à 11 voix POUR :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B- Compte Administratif CCAS :

Mme le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2017 du budget C.C.A.S. :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté	398.46	398.46
011	Charges caractère général	50.00	13.00	70	Produits des services	218.54	247.75
012	Charges de personnel	234.00	234.00	73	Impôts et Taxes		
65	Autres Charges gestion courante	333.00	0.00	74	Dotation et Participations		
014	Atténuation de produits			75	Autres produits gestion courante		
66	Charges financières			013	Atténuation de Charges		
67	Charges exceptionnelles			76	Produits financiers		
022	Dépenses imprévues Fonct*			79	Transfert de charges		
68	Dotations aux amortissements			77	Produits exceptionnels		
023	Virement à la section Invest.			78	Reprises sur amort. & provisions		
	TOTAL DEPENSES	617.00	247.00		TOTAL RECETTES	617.00	646.21
	BESOIN DE FINANCEMENT				EXCEDENT DE CLOTURE		399.21

Résultat de l'exécution : Excédent = 399.21 €

Mme le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LEMONNIER Gilbert, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget C.C.A.S., après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, à 11 voix POUR :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

C- Compte Administratif Commerces Centre Bourg :

Mme le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2017 du budget Commerces Centre Bourg :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté	17 494.43	17 494.43
011	Charges caractère général	1 642.00	1 642.00	70	Produits des services		
012	Charges de personnel			73	Impôts et Taxes		
042	Opérations d'ordre entre sect*			74	Dotation et Participations	36 803.09	36 803.09
65	Autres Charges gestion courante			75	Autres produits gestion courante	16 660.00	16 764.88
014	Atténuation de produits			013	Atténuation de Charges		
66	Charges financières	15 000.00	14 923.02	76	Produits financiers		
67	Charges exceptionnelles			79	Transfert de charges		
022	Dépenses imprévues Fonct*			77	Produits exceptionnels		
68	Dotations aux amortissements			78	Reprises sur amort. & provisions		
023	Virement à la section Invest.	54 315.52					
	TOTAL DEPENSES	70 957.52	16 565.02		TOTAL RECETTES	70 957.52	71 062.40
	BESOIN DE FINANCEMENT				EXCEDENT DE CLOTURE		54 497.38

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Besoin de financement			001	Excédent reporté	7 124.48	7 124.48
16	Remboursement emprunts	51 440.00	50 666.64	021	Autofinancement	54 315.52	
20	Immobilisation incorporelles (études)	10 000.00	4 550.00	024	Produits des cessions		
204	Subv. Equipements versées			040	Opération d'ordre entre sect*		
21	Immobilisations corporelles			10	Dot. Fonds divers et réserves		
23	Immobilisations en cours		0.00	13	Subventions Investissement	0.00	0.00
19	Différence sur réalisation bien			16	Emprunts & dettes assimilées		770.00
020	Dépenses imprévues			20	Immobilisations incorporelles		
				21	Immobilisations corporelles		
				23	Immobilisations en cours		
	TOTAL DEPENSES	61 440.00	55 216.64		TOTAL RECETTES	61 440.00	7 894.48
	BESOIN DE FINANCEMENT		47 322.16		EXCEDENT DE CLOTURE		

Restes à réaliser :

Résultat de l'exécution : excédent de clôture 7 175.22 €

Restes à réaliser :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Mme le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LEMONNIER Gilbert, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Commerces Centre Bourg, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, à 11 voix POUR :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D- Comptes de Gestion :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017, après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Déclare, à l'unanimité des présents, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III. VOTE DES TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2018 :

Mme le Maire présente les taux des 4 taxes directes locales susceptibles d'être appliqués en 2018. Dans le respect d'une harmonisation au sein de la Communauté d'Agglomération du COTENTIN, Mme le Maire propose les taux suivants :

Taux 2018	
TH	9,99%
TFB	18,22%
TFNB	21,19%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer les taux des quatre taxes directes locales 2018 tels que ci-dessus.

IV. BUDGETS PRIMITIFS 2018:

A. Budget communal :

1. Affectation du résultat 2017

Mme le Maire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2017 du budget communal, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	314 981,46 €
Section d'investissement : besoin de financement	67 225,10 €
Résultat net 2016	247 756,36 €

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

.c/21312D – crédit reporté Bâtiment scolaire	8 009,00 €
.c/2151D – crédit reporté Réseaux de voirie	2 300,00 €
.c/002R – excédent de fonctionnement reporté	237 447,36 €
.c/1068R – excédent de fonctionnement capitalisé	77 534,10 €

Après délibération le Conseil Municipal, vote l'affectation du résultat comme susmentionnée.

2. Vote du Budget Primitif 2018 :

Mme le Maire présente le projet du budget primitif communal 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Montants (€)	Chapitres	Libellé	Montants (€)
011	Charges caractère Général	205 550.00	013	Recettes en atténuation	22 000.00
012	Charges de personnel	205 870.00	70	Produits Services	49 203.00
65	Autres charges Gestion courante	56 773.60	73	Impôts et Taxes	372 784.00
66	Charges financières	3 400.00	74	Dotations subventions participations	145 372.00
67	Charges exceptionnelles	50 572.78	75	Produits gestion courante	28 000.00
014	Atténuation de produit	76 778.00	77	Produits exceptionnels	0
042	Opération d'ordre entre sections	15 000.00	002	Excédent fonctionnement Reporté	237 447.36
022	Dépenses imprévues	23 400.00			
023	Virement à la section Invest.	144 638.00			
002	Déficit reporté	0.00			
	TOTAL DEPENSES	781 982.38		TOTAL RECETTES	854 806.36

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Montants (€)	Chapitres	Libellé	Montants (€)
001	Besoin de financement	67 225.10	001	Excédent reporté	
1641	Capital emprunt	31 350.00	1068	Affectation résultat	77 534.10
165	Dépôt de caution	1 488.00	10222	FCTVA (travaux 17)	20 000.00
2031	Frais d'Etudes (ADAP)	12 500.00	10226	Taxe Aménagement	7 000.00
2111	Terrains nus	25 000.00	021	Autofinancement	144 638.00
2128	Aménagement cimetière	13 000.00	28041582	GFP bâtiments et installations	14 600.00
21312	Bâtiments scolaires	8 009.00	28051	Amortissement licence	400.00
21316	Equipements de cimetière	1 500.00	2031 (041)	Frais d'études	3 600.00
21318	Ravalement salle communale	5 200.00			
2132	Travaux sur immeuble de rapport	10 000.00			
2138	Accessibilité sanitaires plage	5 000.00			
2151	Travaux voiries	65 300.00			
2152	Signalisation intérieure locale	5 000.00			
2183	Matériel Informatique	5 600.00			
2184	Mobilier	5 000.00			
2188	Défibrillateur	3 000.00			
21318 (041)	Autres bâtiments publics	3 600.00			
	TOTAL DEPENSES	267 772.10		TOTAL RECETTES	267 772.10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter le budget primitif 2018 de la commune, qui se dresse en recettes à 854 806,36 € et en dépenses à 781 982,38 € pour la section Fonctionnement et s'équilibre en recettes et dépenses à 267 772,10 € pour la section Investissement.

B. Budget CCAS :

La Commission Administrative du C.C.A.S, à l'unanimité des présents, décide d'adopter le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 710,00 € pour la section Fonctionnement.

C. Budget « COMMERCES CENTRE BOURG » :

Mme le Maire présente le projet du budget primitif 2018 :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Cptes	Libellé	Montants (€)	Cptes	Libellé	Montants (€)
011	Charges caractère général	1 700.00	70	Produits de services	
012	Charges de personnel	0.00	73	Impôts et Taxes	
65	Autre charge gest° courante	0.00	7478	Subv ou participation de la commune	
66	Charges financières	14 000.00	74	Dotations, subventions & participations	50 572.78
67	Charges exceptionnelles	0.00	75	Autres produits de gestion courante	19 392.00
023	Virement à la section Invest	61 440.00	76	Produits financiers	0.00
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	0.00
			002	Excédent antérieur reporté	7 175.22
	TOTAL DEPENSES	77 140.00		TOTAL RECETTES	77 140.00

INVESTISSEMENT					
001	Besoin de financement	47 322.16	001	Excédent reporté	
1641	Capital emprunt	50 670.00	1068	Affectation résultat	47 322.16
165	Dépôt de caution	770.00	1321	FISAC	
2031	Frais d'études	10 000.00	021	Autofinancement	61 440.00
	TOTAL DEPENSES	108 762.16		TOTAL RECETTES	108.762.16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter le budget primitif 2018 « Commerces Centre Bourg » qui s'équilibre en recettes et dépenses à 77 140,00 € pour la section Fonctionnement et en recettes et dépenses à 108 762,16 € pour la section Investissement.

V. FDGDON : Convention pour « la lutte collective des frelons asiatiques sur le département de la Manche »

Mme le Maire informe l'assemblée, que par arrêté préfectoral 39-2018, l'organisation de la lutte collective contre le frelon asiatique dans le département de la Manche est confiée pour l'année 2018 à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). Mme le Maire donne lecture du projet de convention définissant les modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte collective contre les frelons asiatiques. Le montant de la participation de la commune de DENNEVILLE s'élève à un montant de 18,00 € pour l'année. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la-dite convention.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

VI. ENTRETIEN DU STADE MUNICIPAL : Année 2018

Mme le Maire présente un devis de l'entreprise PAYSAGE NORMAND pour un montant global de 3 955.20 € TTC, correspondant à 24 interventions de tonte et 8 passages sur les parkings maximum pour l'année 2018. Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, accepte cette proposition.

VII. CAC : Transfert compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement Sud des Pieux »

En séance du 1^{er} février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le transfert de cette compétence qui doit être voté à la majorité qualifiée des communes membres.

Mme le Maire expose que suite à la restitution de la compétence voirie, la Communauté d'Agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement Sud des Pieux engagé par l'ex Communauté de Communes des Pieux et qu'elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Ce projet, qui était financé par l'ex Communauté de Communes des Pieux, a été inscrit dans les opérations Grand Chantier.

La réalisation de cette nouvelle voie, outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, va en améliorer l'accès et également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. L'objectif de cette infrastructure est donc de :

- Faciliter l'accès sud du pôle industriel de Flamanville et de proposer une voie nouvelle adaptée mobilisable en cas de crise,
- Désengorger les routes départementales D23, D650, D4 et D117,
- Sécuriser la circulation en limitant les traversées d'artères peu sécurisées et les conflits récurrents au croisement des départementales avec les avenues de La Hague et de la Côte des Isles,
- Améliorer la sécurisation des accès à différents équipements publics (écoles, pôles enfance et santé, les centres de loisirs et équestre ainsi que la zone de la Fosse) et des zones d'habitat denses,
- Favoriser la desserte Nord de la commune du Rozel et plus généralement du littoral.

Il s'agit d'une opération portée par l'ex Communauté de Communes des Pieux depuis 2008 avec une première concertation engagée en 2013 qui a conduit à des modifications du projet notamment le passage à 70 km/h qui a permis de modifier la géométrie de la voie, induisant une diminution des terrassements et donc de l'impact environnemental ainsi qu'une réduction significative du coût de construction.

Actuellement, le dossier avant-projet est en cours de constitution. Cette opération a fait l'objet d'une analyse au cas par cas par la DREAL, qui a demandé une étude d'impact au titre du code de l'Environnement. Une phase de concertation et d'échange sera donc menée par la Communauté d'agglomération, si elle a la compétence, sur le projet avant sa finalisation.

Le coût de l'opération est évalué à 5,2 M€ TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M€ et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financée par les excédents de l'ex Communauté de Communes des Pieux.

Conformément aux principes fixés par la charte de poursuivre les opérations décidées et financées par les anciens EPCI, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 1^{er} février 2018 décidant la prise de compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Vu le courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 7 mars 2018 sollicitant l'avis du conseil municipal,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à 9 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, émet un avis DÉFAVORABLE au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

VIII. Biens Immobiliers :

Mme le Maire indique avoir demandé l'estimation du Presbytère par les Domaines, ainsi que par l'étude notariale de La Haye. Les deux évaluations s'accordent sur une valeur de 169 000.00 € pour les Domaines et 160 000.00 – 170 000.00 € pour l'étude notariale.

Mme le Maire explique que le produit de la vente de ce bien serait l'opportunité d'investir dans les terrains des familles LAVARDE et LANGLOIS, situés dans le Bourg, en vue de mener une opération de lotissement et ainsi de proposer des terrains à bâtir.

D'autre part, Mme le Maire souligne que d'importants travaux seront à réaliser sur le Presbytère, à court et moyen termes : toiture de l'appentis, porte du garage, volets, toiture maison et joints des murs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, autorise Mme le Maire à mettre en vente le Presbytère ; à faire une proposition aux locataires actuels aux prix estimés.

IX. QUESTIONS DIVERSES :

Maison d'Assistantes Maternelles : Mme le Maire fait part d'un projet MAM conduit par trois assistantes maternelles, à la recherche d'un local. La commune de La Haye propose la création d'un local, sur Bolleville, mené communément avec la commune de Denneville, financé au prorata du nombre d'enfant domicilié dans chacune d'elle.

Après réflexion, le Conseil Municipal préfère trouver une solution sur la commune.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23h30*